à moins de stimulants supplémentaires et puissants appliqués à la croissance de notre économie, le taux de chômage désaisonnalisé ne sera pas inférieur à 6 p. 100.

La semaine dernière, j'ai visité l'Ouest canadien et j'aimerais exposer pendant quelques instants certaines de mes impressions. Au début de mes remarques, je veux rendre hommage au personnel des différents organismes, mis à contribution au maximum pour desservir les chômeurs de notre pays. J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de ces employés dévoués et j'ai été frappé par leur bonne volonté et la façon humaine dont ils essaient d'accomplir leurs fonctions. Ils travaillent sous la pression d'un nombre anormalement élevé de chômeurs, qui se sentiraient encore plus humiliés s'ils avaient affaire à des assistants sociaux et à des conseillers indifférents.

Certains comptes rendus de mes tournées donnaient l'impression que j'ai été accueilli grossièrement à Vancouver par un grand nombre de personnes qui, n'ayant pas actuellement droit aux prestations d'assurance-chômage, faisaient la queue pour recevoir l'assistance sociale. Ce n'est pas le cas et il importe que je précise le détail de l'événement. Il n'est pas sans importance dans les circonstances qui règnent dans notre pays. Sans aucun doute, certains parmi ceux qui faisaient la queue ont saisi l'occasion de ma visite pour m'exprimer leur colère. Ce sont ceux dont l'amour-propre est blessé de façon inexprimable. En outre, et tout à fait en dehors des précédents, il y avait quelques représentants assez bruyants d'autres groupes qui ont profité du reportage des media à des fins de publicité personnelle. Aujourd'hui, dans la totalité du monde, on s'habitue aux techniques des confrontations violentes. L'efficacité de la tactique reçoit une grande publicité, et on ne saurait en minimiser l'effet.

• (3.10 p.m.)

Ce qui me préoccupe à propos de la nature de ce genre de confrontation, c'est que ceux qui s'y livrent semblent ne plus avoir ni la volonté ni le désir de discuter. Ils estiment que leur seul recours et la seule façon d'obtenir satisfaction résident dans leur aptitude à s'organiser pour récriminer. Naturellement, je m'inquiète de cette évolution à cause du refus et de la déception qu'elle représente. Je mets en garde le gouvernement et les Canadiens contre le danger de considérer définitivement ceux qui font preuve de cet état d'esprit comme des perturbateurs. Il nous faut dans une large mesure supporter certains abus criants et continuer à résoudre le problème.

La majorité des sans-emplois que j'ai rencontrés dans les queues à Vancouver et ailleurs étaient loin d'avoir atteint ce point de découragement. Ils essaient de continuer d'espérer contre toute espérance. Ce ne sont pas eux qui ont fait le plus de brut. Leur colère et leur déception ne se voient pas en surface. Elles sont masquées par ce qui leur reste d'orgueil à afficher. A un observateur de passage, ils semblent avoir accepté leur triste sort, dû à une économie mal dirigée et dans le marasme, avec une triste résignation. Mais quand on leur parle, il ne fait pas de doute que la colère et la déception existent bel et bien

sous les apparences. Eux aussi font connaître leur opinion. Cela se fait avec plus de modération et de calme, mais l'amertume y est. Ils sont choqués et effrayés par ce que leur a fait subir le gouvernement. Lorsqu'ils sont réunis pour faire la queue aux bureaux d'assistance, dans les centres d'hébergement et les bureaux de main-d'œuvre, je crois qu'ils ont le droit de tenir des propos amers à l'égard de quiconque siège à ce Parlement.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a été la cible de certaines manifestations de cette amertume lorsqu'il a pris la parole vendredi soir à Vancouver. Il a admis que les politiques du gouvernement avaient en partie mené au chômage; mais ensuite, ce qui le discrédite beaucoup, il a essayé de prendre des faux-fuyants et de rejeter une grande partie de la responsabilité sur l'industrie et les syndicats. Il a déclaré que l'industrie doit «prévoir la fluctuation des demandes et planifier en conséquence ses effectifs.»

Nul ne niera que c'est un objectif louable. Aucun homme d'affaires canadien ne donnera tort au ministre là-dessus. Mais aussurément un conseil si gratuit est tout à fait méprisable quand il a pour but d'induire en erreur, et de rejeter la faute sur autrui. L'industrie du pays n'a pas délibérément créé le chômage, les syndicats non plus, et certainement pas les chômeurs. C'est le gouvernement qui en est responsable, et il doit en répondre.

M. Muir: Le premier ministre a dit que cela ne l'inquiétait pas.

L'hon. M. Stanfield: Certes, comme l'a fait valoir le ministre, l'industrie a la responsabilité de sa propre planification; mais celle-ci ne se fait pas dans le vide absolu. Je rappelle au ministre que je l'exhorte depuis des mois à dissiper les nombreux malaises que le gouvernement a créés dans l'économie canadienne, parce que je sais que l'industrie ne peut pas planifier convenablement son activité dans ce climat. Pourtant, malgré ces mises en garde répétées, le ministre des Finances refuse avec suffisance de faire quoi que ce soit. Si on en est au point où l'industrie perd confiance en la bonne foi du gouvernement, on ne pourra plus se demander qui est vraiment responsable. Que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration blâme l'industrie et lui demande d'agir tout de suite sans que le gouvernement fasse d'abord sa part, voilà qui est pire que de mettre la charrue devant les bœufs. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration tente de justifier cette sorte de volte-face, depuis que le ministre des Finances a blessé les bœufs et enlevé le soc de la charrue.

La perspective d'un budget en décembre a ranimé les espoirs de bien des hommes d'affaires canadiens. Surtout dans le secteur de la petite entreprise, on espérait du gouvernement qu'il s'engage à prendre des mesures importantes pour stimuler l'économie canadienne. Dans bien des cas, on a trouvé le budget du ministre des Finances absolument outrageant. Il a forcé nombre d'employeurs à transmettre à des nouveaux employés un mes-